



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du 11 février 2013

Décision n° **B-2013-3923**

commune (s) : Givors

objet : Quartier des Vernes - Secteur Duclos - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3923**

commune (s) : Givors

objet : **Quartier des Vernes - Secteur Duclos - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le secteur Duclos, situé au sud du quartier des Vernes, a été défini comme devant faire l'objet d'une opération d'aménagement prioritaire.

Cette opération comprend des travaux d'espaces publics qui se dérouleront en 2 tranches opérationnelles, composées comme suit :

- *1ère tranche de travaux :*

- . la création d'une voie nouvelle nord-sud de liaison entre la rue Duclos et le secteur Louise Michel,
- . le réaménagement de la rue Louise Michel, raccordée sur la nouvelle voie nord-sud,
- . l'aménagement paysager du secteur Louise Michel, en lien avec la balme existante,
- . l'aménagement paysager de la dalle de surface de l'ouvrage de garages, en superstructure existant, pour faciliter son intégration urbaine dans le quartier, une fois celui-ci partiellement démoli et restructuré par l'OPH du Rhône ;

- *2° tranche de travaux :*

- . la création d'une voirie assurant la liaison entre les rues Roux et Duclos, permettant de poursuivre le désenclavement sud du quartier et l'éventuel réaménagement du terrain de sports existant.

Par délibération n° 2012-2708 du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation partielle d'autorisation de programme pour le financement de cette opération pour un montant de 383 916 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, par exception au concours, a été lancée en application des articles 33, 57, 58, 59 et 74-III du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics sur le secteur Duclos, quartier des Vernes à Givors.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation et au vu de l'avis du jury émis lors de sa séance du 11 janvier 2013, la commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre du groupement d'entreprises Osmose Paysage/Cabinet Pierre Robin/Setis Groupe Decaud/SGI, pour un montant de 199 787,50 € HT, soit 238 945,85 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché afférent, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2012-2746 du Conseil du 13 février 2012 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures pour la réalisation de voies nouvelles, réseaux et espaces publics sur le secteur Duclos, quartier des Vernes à Givors, au groupement d'entreprises Osmose Paysage/Cabinet Pierre Robin/ Setis Groupe Decaud/SGI, pour un montant de 199 787,50 € HT, soit 238 945,85 € TTC, ainsi que tous les actes y afférents,

b) - l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2012-2746 du Conseil du 13 février 2012.

2° - La dépense correspondante de 238 945,85 € sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2654, le 9 janvier 2013, Givors : grand projet de ville Les Vernes secteur Duclos, pour un montant total de 383 916 €.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824 pour un montant 199 787,50 € HT, soit 238 945,85 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.